

ARRETE N°81/2026

OBJET : NUMEROTATION DU PROGRAMME IMMOBILIER SIS 71 TER AVENUE DU GENERAL DE GAULLE IMPLANTE SUR L'UNITE FONCIERE CONSTITUEE DES PARCELLES CADASTREES SECTION BC, NUMEROS 134, 135 et 136

La Maire de la Commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1, L 2212-2 ET L 2212-28 ;

Vu l'article L 162-1 du Code de la voirie routière ;

Vu le permis de construire accordé le 19 février 2026 pour la réhabilitation d'une grange avec la création de deux logements ;

Vu la demande de numérotage formulée par Monsieur Rodolphe MIRECOURT, représentant de la SCI titulaire du permis de construire ;

Vu l'arrêté municipal n° 78/2020 du 12 novembre 2020 déterminant les conditions du numérotage dans la commune d'Ozoir-la-Ferrière ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire ;

ARRETE

Article 1^{er} : Le numérotage de l'unité foncière constituée des parcelles cadastrées section BC, n° 134, 135 et 136 est assuré par la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté ;

Article 2 : Le projet immobilier comportant deux logements, implanté sur l'unité foncière constituée des parcelles BC 134, 135 et 136 portera la numérotation suivante :

- ✓ 71 ter Avenue du Général de Gaulle, logements A et B.

Article 3 : La fourniture des plaques de numérotation est à la charge du propriétaire.

Article 4 : Le présent arrêté pourra être déféré au Tribunal Administratif de Melun dans les deux mois à compter de la réception.

Fait à Ozoir-la-Ferrière le 07 mai 2026

Madame la Maire,
Laëtitia DEVRIENDT.



REÇU EN PREFECTURE

Le 11/05/2026

Application agréée E-legalite.com

Département :
SEINE ET MARNE

Commune :
OZOIR LA FERRIERE

Section : BC
Feuille : 000 BC 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/500

Date d'édition : 07/05/2026
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2022 Direction Générale des Finances
Publiques

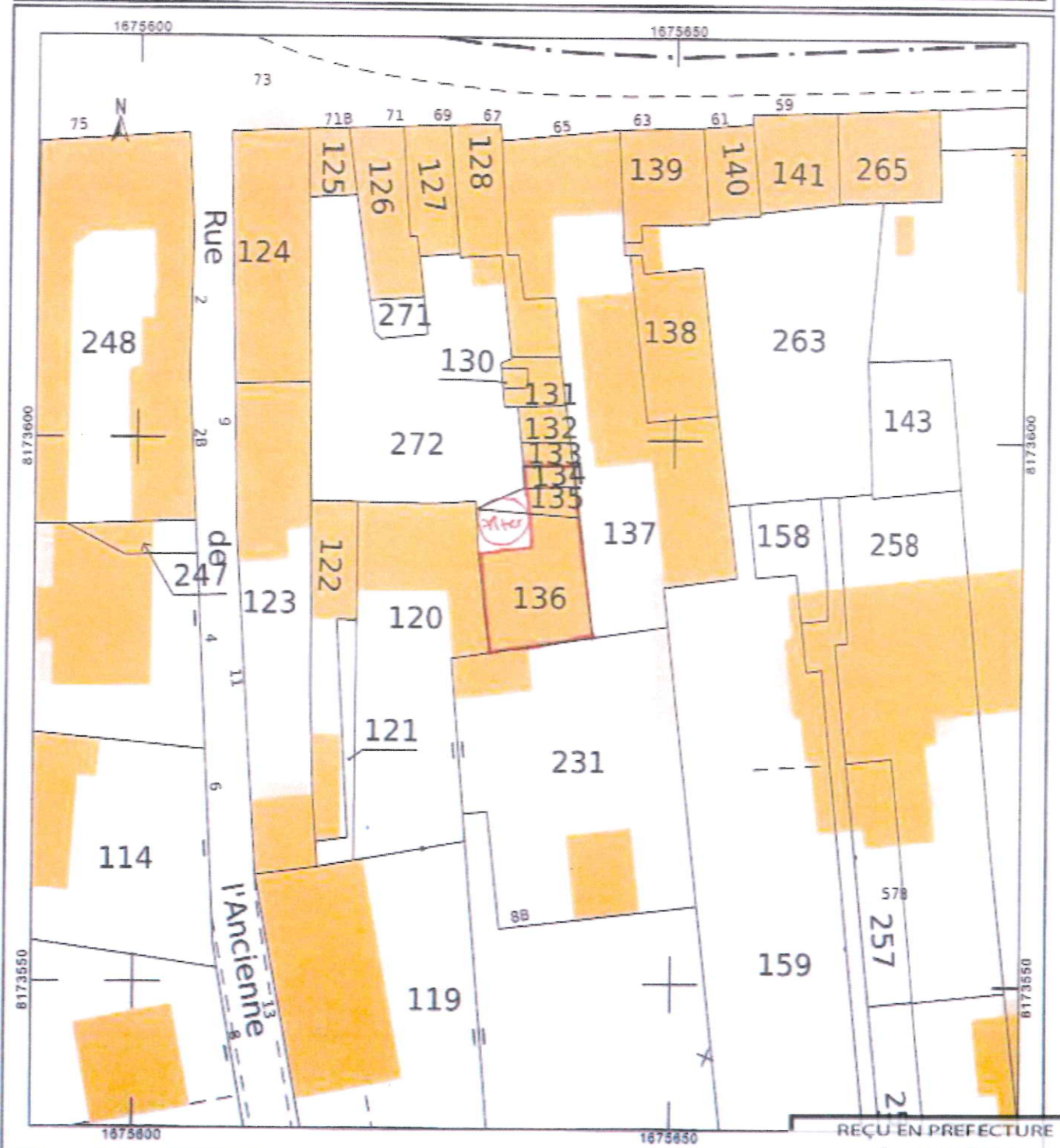
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
SDIF DE SEINE-ET-MARNE
Pôle topographique et de gestion
cadastrale 22 bd Chamblain 77010
77010 MELUN CEDEX
tél. -fax

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



REÇU EN PREFECTURE

le 11/05/2026

Application agréée E-legalite.com